

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 092-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.311

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PS-JS-PSA (Aebersold, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
PS-JS-PSA (Burkhalter, Rümligen)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des finances

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Affecter l'excédent de revenus au financement des grands projets d'infrastructure

Le Conseil-exécutif est chargé de préparer une base légale permettant la création d'un fonds de financement des grands projets d'infrastructure du 21^e siècle.

Il aura la compétence :

1. de définir les projets et d'en déterminer le calendrier de réalisation ;
2. de verser les 212 millions de francs d'excédent des comptes de 2014 dans ce fonds.

Développement :

Le canton de Berne doit tenir le rythme du développement économique suisse. Des infrastructures et un système de santé bien développés, le développement durable du territoire, le haut niveau de qualité de la formation et des projets d'innovation sont les clés de la prospérité du canton. Pour maîtriser les problèmes structurels et financiers du canton, il faut investir dans des équipements qui durent.

Pour pouvoir planifier des projets d'infrastructure à long terme, il faut que le financement soit assuré. Ce sera possible si les excédents des exercices positifs sont économisés. Le groupe PS-JS-PSA propose dès lors de créer un fonds de financement des grands projets d'infrastructure du 21^e siècle.

Les ressources de ce nouveau fonds devront pouvoir être utilisées plus largement que les moyens du Fonds de couverture des pics d'investissement. Elles pourront par exemple être affectées au développement du canton en tant que cadre de vie et site de la connaissance. Mais la formation et la mobilité écologique pourront également être mieux soutenues dans le but de renforcer le canton en tant que cadre de vie, pôle d'activité et site économique. Le fonds pourra aussi servir à aider les communes à financer leurs infrastructures ou leurs projets de rénovation de bâtiments scolaires par exemple.

Motivation de l'urgence :

Le fonds doit être alimenté par les excédents des comptes 2014. La question de l'affectation de ces excédents doit être clarifiée rapidement.